



CIRCULAIRE AU CLERGE

ACCOMPAGNANT LE

MANDEMENT

SUR LE

18e Anniversaire Séculaire du Martyre de St. Pierre et de St. Paul.

MONTREAL, LE 4 JUIN 1867.

MONSIEUR,

Nous avons toutes sortes de raisons de nous unir aux splendides fêtes qui vont se célébrer pendant ce mois, dans la Ville Eternelle, et de nous y bien préparer, afin de participer aux grâces abondantes qui vont en découler pour arroser l'univers entier.

Nous en donnerons l'exemple en disant, tout le mois de Juin, la Collecte prescrite dans le Mandement ci-joint pour obtenir la protection des deux Princes des Apôtres qui nous enseigneront à les faire honorer dignement dans le Diocèse, et à y enraciner par là même les principes de la foi et la règle des bonnes mœurs. *Petrus Apostolus et Paulus doctor gentium, ipsi nos docuerunt legem tuam Domine.* Après le mois de Juin, l'on reprendra la collecte pour le Pape.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les motifs qui nous doivent porter à donner à la Neuvaine préparatoire à la fête de St. Pierre et de St. Paul toute la solennité possible ; car votre dévotion à ces deux Apôtres vous suggérera ce qu'il y aura de plus utile à faire. Le Mandement ci-joint, les exercices de la Neuvaine, la vie de ces deux grands Apôtres, les discours ou sermons prêchés en leur honneur vous fourniront une ample matière d'entretiens pour donner plus d'élan à la Neuvaine.

Je crois devoir pourtant vous engager à rappeler à chaque exercice les intentions exprimées dans le 4e art. du dispositif du Mandement. Car c'est principalement par les prières que nous obtiendrons ces précieux résultats. Il pourrait de même être avantageux de partager en neuf le dit Mandement pour commenter, chaque jour de cette Neuvaine, une de ces parties en donnant par exemple tout le détail que peut fournir chacun des traits de la vie de St. Pierre ou de St. Paul, qui, vu le cadre étroit d'un mandement, n'ont pu y être que sommairement.